

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'Etat

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Association Régionale pour l'Initiative à la Nature
et à l'Environnement en Alsace
(A.R.I.E.N.A.)**

6 Route de Bergheim

67600 SELESTAT

**Association Régionale pour l'Initiative à la Nature
et à l'Environnement en Alsace**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2020

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Régionale pour l'Initiative à la Nature et à l'environnement en Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Initiative à la Nature et à l'environnement en Alsace (A.R.I.E.N.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « Changements de méthode de présentation et d'évaluation » concernant la première application du règlement 2018-06, ainsi que dans les « Faits marquants » concernant l'impact de la COVID-19 sur l'activité de l'Association pendant l'exercice écoulé.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des fonds dédiés ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 27 avril 2021




Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex

BILAN ACTIF AU 31/12/20

DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 376,00	1 397,39	978,61	1 770,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 873,25	125 542,20	22 331,05	14 657,91
Terrains et aménagements extérieurs				
Constructions				
Instal. techn. mat. & outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	147 873,25	125 542,20	22 331,05	14 657,91
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 300,00		6 300,00	5 460,00
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement versés	6 300,00		6 300,00	5 460,00
TOTAL 1	156 549,25	126 939,59	29 609,66	21 888,52
STOCKS ET EN COURS				
Produits finis / Marchandises				
AVANCES & AC. VERS./COMMANDES				703,00
CREANCES	479 006,68		479 006,68	867 772,02
Clients et comptes rattachés	42 383,00		42 383,00	79 560,94
Autres créances sur convention de formation	39 200,04		39 200,04	36 036,00
Autres créances	397 423,64		397 423,64	752 175,08
VAL. MOBIL. DE PLACEMENT	381 767,25		381 767,25	377 977,25
Autres titres	381 767,25		381 767,25	377 977,25
DISPONIBILITES	956 078,47		956 078,47	604 785,30
CHARGES CONST. D'AVANCE				3 283,00
TOTAL 2	1 816 852,40		1 816 852,40	1 854 520,57
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)				
Primes de rembours. obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
TOTAL GENERAL (1 à 5)	1 973 401,65	126 939,59	1 846 462,06	1 876 409,09



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex

BILAN PASSIF AU 31/12/20

DETAIL DES POSTES	Au 31/12/20	Au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	304 741,01	483 095,48
Réserves	553 136,17	543 168,86
Report à nouveau	170 170,09	
Excédent ou déficit de l'exercice	5 593,97	9 967,31
Situation nette (sous total)	1 033 641,24	1 036 231,65
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	3 663,66	
TOTAL 1	1 037 304,90	1 036 231,65
FONDS REPORTES ET DEDIES	310 100,00	303 450,00
Fonds dédiés	310 100,00	303 450,00
TOTAL 2	310 100,00	303 450,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	304 200,00	320 604,00
TOTAL 3	304 200,00	320 604,00
DETTES	194 857,16	216 123,44
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 371,65	74 557,08
Dettes fournisseurs 'formation'	1 875,26	110,00
Dettes fiscales et sociales	155 562,95	141 014,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45,30	441,63
Produits constatés d'avance	2 002,00	
TOTAL 4	194 857,16	216 123,44
TOTAL GENERAL (1 à 4)	1 846 462,06	1 876 409,09



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020**PAGE 1**

CHARGES	AU 31/12/20	AU 31/12/19
CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	316 054,83	352 306,82
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	40 999,00	41 294,00
Autres impôts et taxes	15,00	15,00
Salaires et traitements	486 244,04	498 115,49
Charges sociales	228 160,53	242 601,27
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 273,08	13 111,05
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		39 704,00
Autres charges	0,69	
TOTAL 1	1 078 747,17	1 187 147,63
QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)		
CHARGES FINANCIERES : (3)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL 3		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et autres provisions		
TOTAL 4		
REPORTS EN FONDS DEDIES : (5)	186 700,00	214 250,00
IMPOTS SUR LES SOCIETES	650,00	871,00
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	5 593,97	9 967,31
TOTAL GENERAL	1 271 691,14	1 412 235,94
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.

6 route de Bergheim
67600 SELESTAT

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/20	AU 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibilisation	15,00	65,00
Actions de formation	66 092,00	122 660,67
Autres actions	200,00	1 950,00
	Sous total A	66 307,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Actions de formation	85 608,59	72 072,00
Autres actions et fonctionnement	892 655,76	985 665,67
Reprises sur provisions		
Transfert de charges		
Cotisations		
Dons		
Autres produits		
	Sous total B	15,58
	TOTAL 1	1 011 039,62
	1 077 346,62	1 232 892,03
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)		
PRODUITS FINANCIERS : (3)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL 3	4 673,80
	6 310,89	
PRODUITS EXCEPTIONNELS : (4)		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL 4	9 620,72
	1 433,02	
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES(5)	180 050,00	171 600,00
SOLDE DEBITEUR : DEFICIT		
	TOTAL GENERAL	1 271 691,14
	1 412 235,94	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		



SOMMAIRE

CONTENU	Non Applicable	Non Significatif
INTRODUCTION		
1. FAITS MARQUANTS		
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Adaptations professionnelles		
2.3 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation		
2.4 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
Annexe 1 Etat des immobilisations		
Annexe 2 Etat des amortissements		
Annexe 3 Etat des provisions		
Annexe 4 Charges et produits constatés d'avance		
Annexe 5 Fonds propres		
Annexe 6 Tableau explicatif du report à nouveau		
Annexe 7 Subventions d'investissement		
Annexe 8 Suivi des fonds dédiés		
Annexe 9 Echéances des créances		
Annexe 10 Echéances des dettes		
Annexe 11 Produits à recevoir		
Annexe 12 Charges à payer		
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
4.1 Détail des actions 2020		
4.2 Transferts de charges		
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagement retraite		
5.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants		
5.3 Contributions volontaires en nature		



INTRODUCTION :

Créée le 31 mai 1977, l'Ariena – Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace – est une association de droit local (loi 1908). Selon l'article 2 de ses statuts, « L'Ariena a pour objet de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement. Elle initie et promeut le développement, la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation à la nature, à l'environnement, au patrimoine, en particulier au patrimoine naturel, en Alsace. (...) »

L'association agit à plusieurs niveaux :

- elle représente les associations alsaciennes d'éducation à la nature et à l'environnement au niveau régional et national et veille à la cohérence des actions développées,
- elle anime le réseau associatif composé de bénévoles et de professionnels des associations qui agissent avec les collectivités, l'État, les acteurs économiques et sociaux pour le développement de projets éducatifs en lien avec l'environnement, la nature, les patrimoines et la qualité de vie,
- elle conçoit, coordonne et anime des outils pédagogiques, expositions et guides professionnels d'aide au montage de projet ou d'accompagnement de démarches de sensibilisation,
- elle soutient les projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations de son réseau, des partenaires publics et des partenaires privés,
- elle forme les animateurs, les techniciens, les personnels des collectivités, les élus et intervient dans les établissements scolaires, les universités, les filières d'apprentissage,
- elle expérimente des modes d'intervention et de coopération différents auprès de nouveaux publics et partenaires (entreprises, etc.).

Ces missions sont mises en œuvre par l'équipe salariée de l'Ariena (12,97 ETP en 2020), en lien avec ses partenaires et les structures membres de son réseau.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 1 846 462,06 €
- RESULTAT : 5 593,97 €

ont été arrêtés par les dirigeants en date du 29 mars 2021



1. FAITS MARQUANTS

1.1 Informations au titre de l'impact du COVID-19 sur l'activité de l'association pendant l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

L'association a mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour 2 personnes pendant la période du premier confinement (aide reçue au titre du chômage partiel 2 772€).

Cette crise a eu une incidence essentiellement sur les projets effectués en partenariat avec le réseau et sur la formation professionnelle :

- PEJ 2019/2020 : report partiel des animations (27 267€)
- Animations scolaires « trame verte et bleue » reportées partiellement (13 000€)
- Mercredi du patrimoine : report d'une journée
- Animations de l'exposition et programme de conception sur la nappe phréatique (15 400€ de report)
- Formation BPJEPS : décalage de 112h sur 2021

1.2 Changement de plan comptable

L'année 2020 a également été marqué par l'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020 du règlement ANC n°2018-06 pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les impacts comptables les plus significatifs seront expliqués un peu plus loin dans l'annexe.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

§ continuité d'exploitation

§ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

§ indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels

et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

- § le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- § les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

- § la ventilation des fonds propres ;
- § le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

2.3 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2020, les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC N°2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application du règlement a eu pour incidence certains reclassement au niveau des fonds propres relatifs au retraitement des subventions d'investissements.

Vous trouverez plus d'information concernant ces reclassements dans les « Notes spécifiques » relatives aux « subventions d'investissement », ainsi que dans les tableaux relatifs aux « compléments d'informations ».



2.4 Notes spécifiques à certains postes

2.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Droit d'utilisation de logiciels 3 ans

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Logiciel 3 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Matériel bureau & informatique 3 ans
- Mobilier de Bureau 3 à 5 ans

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.4.3 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une provision pour dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Aucun stock comptabilisé au 31/12/2020.

2.4.4 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.



2.4.5 Subventions d'investissement

Jusqu'au 31 décembre 2019, le traitement comptable des subventions d'investissement est différent selon que le coût du renouvellement des immobilisations financées est ou non supporté par l'entité :

- Fonds associatifs sans droit de reprise Compte 1026 (biens renouvelables)
- Fonds associatifs avec droit de reprise Compte 1036 (biens renouvelables)
- Subventions d'investissement Compte 13 (biens non renouvelables)

Aucune disposition prévue dans le nouveau règlement ANC 2018-06, c'est désormais le plan comptable général qui s'applique.

Cela implique donc qu'à partir du 1er janvier 2020, une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit en produits, soit en subvention d'investissement, en compte 13.

Dans ce second cas, conformément à l'art. 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance

Pour répondre à cette exigence, les subventions d'investissements inscrites au passif (compte 1026) dont les investissements ont été amortis se retrouvent dans le compte report à nouveau pour solder le compte 1026. Pour la partie non amortie le report est fait dans le compte 13.

Les éléments chiffrés se retrouvent à l'annexe 5, 6 et 7.

2.4.6 Résultats

L'affectation du résultat de l'exercice sera décidée lors de l'assemblée générale.

2.4.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Engagements retraite : 304 200€
- Autres provisions : 0 €

2.4.8 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge : **REPORTS EN FONDS DEDIES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un produit : **UTILISATION DES FONDS DEDIES** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent en annexe 8.



2.4.9 Dettes

Voir échéance des dettes en annexe 9.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

Annexe 1 : Etat des immobilisations

Annexe 2 : Etat des amortissements

Annexe 3 : Etat des provisions

Annexe 4 : Charges et produits constatées d'avance

Annexe 5 : Fonds propres

Annexe 6 : Tableau explicatif du report à nouveau

Annexe 7 : Subventions d'investissement

Annexe 8 : Fonds dédiés

Annexe 9 : Echéances des créances

Annexe 10 : Echéances des dettes

Annexe 11 : Produits à recevoir

Annexe 12 : Charges à payer

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des actions 2020

Annexe R1

4.2 Transferts de charges (remboursement ou produits à recevoir par l'Unification sur les frais de formation du personnel et remboursement des indemnités journalières par la prévoyance)



5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements retraite

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 304 200 €

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

Les éléments chiffrés se retrouvent en **Annexe R3**

5.2 Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous déclarons que les trois plus hauts cadres dirigeants de notre association :

La présidente, Anne Marie SCHAFF
Le secrétaire, Bernard WINDENBERGER
La trésorière, Marielle TREMELLAT

ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.

5.3 Contributions volontaires en nature :

L'association n'enregistre pas les contributions volontaires en nature, car elles ne sont pas significatives. Les bénévoles sont les membres du conseil d'administration et le temps consacré pour l'association hors temps statutaire n'est pas suffisamment significatif pour être inscrit au compte de résultat.



ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Exercice clos au 31/12/20

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisition Creations Apports et augmentat° par virements de poste à poste Nouveaux prêts - augmentat° des intérêts	Diminutions par virem. de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors service Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	2 376,00				2 376,00	
Autres immobilisations incorporelles					0,00	
TOTAL	2 376,00	0,00	0,00	0,00	2 376,00	0,00
Autres Immobilisations incorporelles						
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0,00				0,00	0,00
Constructions						
.. sur sol propre	0,00				0,00	0,00
.. sur sol d'autrui						0,00
.. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions	0,00				0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage indust	0,00				0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles						
.. instal. générales, agencts., aménagem. divers	0,00				0,00	0,00
.. matériel de transport	42 722,50					42 722,50
.. mat. de bureau et informatique, mobilier	101 822,64				10 826,11	90 996,53
.. emballages récup. et divers						0,00
Immobilisations corporelles en cours		14 154,22				14 154,22
Avances et acomptes						0,00
TOTAL	144 545,14	14 154,22	0,00	10 826,11	147 873,25	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	5 460,00	840,00			6 300,00	
TOTAL	5 460,00	840,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00
TOTAL GENERAL	152 381,14	14 994,22	0,00	10 826,11	156 549,25	0,00

**ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS : Exercice clos au 31/12/20
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminutions des amortissements afférentes aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	605,39	792,00		1 397,39
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	605,39	792,00		1 397,39
Autres Immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
. instal. générales, agencts., aménagem. divers				
. matériel de transport	41 108,78	1 613,72		42 722,50
. mat. de bureau et informatique, mobilier	88 778,45	4 867,36	10 826,11	82 819,70
. emballages récup. et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	129 887,23	6 481,08	10 826,11	125 542,20
TOTAL GENERAL	130 492,62	7 273,08	10 826,11	126 939,59

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentat°	Dotations de l'exercice aux amortissem.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS Exercice clos au 31/12/20

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse de prix				
Pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE				
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.				
Autres prov. pour risques et charges	320 604,00		16 404,00	304 200,00
TOTAL II	320 604,00	0,00	16 404,00	304 200,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
.incorporelles				
.corporelles				
.titres mis en équivalence				
.autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	320 604,00	0,00	16 404,00	304 200,00
Dont dotations et reprises :				
. d'exploitation		0,00	16 404,00	
. financières				
. exceptionnelles				

ANNEXE 3 : SUIVI DES PROVISIONS
Exercice clos au 31/12/20

	Année	Montant en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice car non utilisée (sans objet)	Reprise en cours d'exercice car utilisée	Provision ou réajustement de l'exercice	provision à reporter en fin d'exercice
Formation :						
	2020	13 104,00	13 104,00			
Total sensibilisation		13 104,00	13 104,00			
Outils pédagogiques :						
Total outils pédagogiques						
Animation réseau :						
Total animation du réseau						
Autres						
Provisions retraite	2020	307 500,00		3 300,00		304 200,00
Total autres		307 500,00		3 300,00		304 200,00
TOTAL		320 604,00	13 104,00	3 300,00		304 200,00
Compte		15	78	78	6815	15

Autres						
Stock produits finis						
Stock marchandise						
créances						
TOTAL GENERAL		320 604,00	13 104,00	3 300,00		304 200,00
Compte		15/39/49	78	78	6815/6817	15/39/49



ANNEXE 4 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
Exercice clos au 31/12/20

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation	0,00	2 002,00
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
TOTAL	0,00	2 002,00





ANNEXE 5 : VARIATION DES FONDS PROPRES
Exercice clos au 31/12/20

A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06				
483 095,48	- 178 354,47	304 741,01	-	-	304 741,01
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	543 168,86	- 543 168,86	9 967,31	-	553 136,17
Report à nouveau	- 170 170,09	170 170,09	-	-	170 170,09
Excédent ou déficit de l'exercice	9 967,31	- 9 967,31	9 967,31	-	-
Situation nette	1 036 231,65	- 1 036 231,65	-	-	1 036 231,65
Fonds propres consomptibles	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	- 8 184,38	8 184,38	- 5 100,00	9 620,72	3 663,66
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	1 036 231,65	- 1 036 231,65	5 100,00	9 620,72	1 031 710,93

ANNEXE 6: Tableau explicatif du report à nouveau
Exercice clos au 31/12/20

Détail des comptes 1026 qui doivent être soldés suite à la réforme du traitement des subventions d'investissement

ANNEE	LIBELLE	REGION	CG68	CG67	Commune de Muttersholtz	TOTAL
1995	Collecte des annuaires 1ère tranche					21 457,20
1996	Collecte des annuaires 2ème tranche					21 457,20
2000	Matériel bureautique	3 811,23	3 811,23	3 811,23		11 433,69
2000	Equipement du centre de ressources	914,69	914,69	914,69		2 744,07
2000	Véhicule de service	3 963,67	3 963,67	3 963,67		11 891,01
2001	Installation téléphonique	1 829,39	1 829,39	1 829,39		5 488,17
2001	Mobilier salle de formation	1 524,49				1 524,49
2001	Mise en conformité MNR	16 508,37				16 508,37
2002	Mise en conformité MNR			6 850,80	1 524,49	8 375,29
2002	Acquisition de mobilier suite au déménagement	3 000,00	3 000,00	3 000,00		9 000,00
2004	Mise en conformité MNR subvention non utilisé			-2 667,62		-2 667,62
2004	Vidéo projecteur	1 500,00				1 500,00
2004	Installation détection incendie Muttersholtz	2 550,00		2 550,00		5 100,00
2004	Equipement mobilier			2 550,00		2 550,00
2005	Réfection de la toiture (MNR)		2 298,00			2 298,00
2006	Parking à vélo	1 032,00				1 032,00
2007	Equipement mobilier		1 075,00	1 075,00		2 150,00
2007	Mise aux normes des installations de gaz et d'électricité MNR	1 050,00		1 050,00		2 100,00
2007	Acquisition d'un nouveau véhicule	6 220,00	3 110,00	3 110,00		12 440,00
2008	Equipement mobilier		1 500,00	1 500,00		3 000,00
2009	Equipement mobilier	1 750,00	875,00	875,00		3 500,00
2010	Acquisition d'un nouveau véhicule	4 585,00	3 000,00	3 000,00		10 585,00
2010	acquisition d'un nouveau photocopieur	2 200,00	1 100,00	1 100,00		4 400,00
2011	Equipement des locaux et du parc informatique	2 960,00	1 480,00	1 480,00		5 920,00
2012	Remplacement d'un véhicule	5 000,00	2 500,00	2 500,00		10 000,00
2012	Renouvellement matériel informatique	2 000,00	1 000,00	1 000,00		4 000,00
2012	Affectation à la réserve pour investissement					-42 914,40
2013	Equipement mobilier	1 800,00	900,00	900,00		3 600,00
2014	Equipement informatique		10 870,00			10 870,00
2016	Equipement informatique et photocopieur	2 100,00	3 510,00			5 610,00
	<i>Total équipement complètement amorti</i>	66 298,84	46 736,98	40 392,16	1 524,49	154 952,47
2017	Remplacement d'un véhicule (montant amorti avant 2020)	6 719,17	3 359,58			
2018	Matériel audiovisuel (montant amorti avant 2020)	504,84	592,87			
2019	Renouvellement d'un poste graphique et des logiciels bureautiques (montant amorti avant 2020)	1 616,38	2 424,78			
	Report à nouveau pour solde 102	75 139,23	53 114,21	40 392,16	1 524,49	170 170,09



ANNEXE 7 : SUBVENTONS D'INVESTISSEMENT
Exercice clos au 31/12/20

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables		23 402,00	23 402,00	5 100,00	16 350,00	12 152,00
Affectées à des biens renouvelables	178 354,47	-	178 354,47	-	-	-
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables		15 217,62	15 217,62	9 620,72	16 350,00	8 488,34
Affectées à des biens renouvelables	-	-	-	-	-	-
TOTAL	178 354,47	-	170 170,09	8 184,38	-	8 184,38

Détail des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
REGION	12 507,00	2 040,00	9 540,00	5 007,00
CD 68	10 895,00	3 060,00	6 810,00	7 145,00
Total	23 402,00	5 100,00	16 350,00	12 152,00

Tableau des quotes-parts de subventions d'investissements virées au résultat

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	
REGION	8 840,39	4 209,37	9 540,00	3 509,76
CD68	6 377,23	5 411,35	6 810,00	4 978,58
Total	15 217,62	9 620,72	16 350,00	8 488,34



ANNEXE 8 : SUIVI DES FONDS DEDIES Exercice clos au 31/12/2020



ANNEXE 9 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
Exercice clos au 31/12/20

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement	6 300,00		6 300,00
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Usagers	42 383,00	42 383,00	
Organismes payeurs			
personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 872,73	3 872,73	
Etat et autres collectivités publiques :	334 517,39	334 517,39	
Union, fédération et organismes associés			
Débiteurs divers	98 233,56	98 233,56	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		0,00	
TOTAL GENERAL	485 306,68	479 006,68	6 300,00
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			



ANNEXE 10 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
Exercice clos au 31/12/20

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes				
Autres dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	37 246,91	37 246,91		
Personnel et comptes rattachés	55 000,00	55 000,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 284,95	85 284,95		
Etat et autres collectivités publiques :	15 278,00	15 278,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	45,30	45,30		
Produits constatés d'avance	2 002,00	2 002,00		
TOTAL GENERAL	194 857,16	194 857,16	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

ANNEXE 11 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
Exercice clos au 31/12/20

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	
	SOUS-TOTAL
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	670,23
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS (uniformation)	10 836,00
508800-PAR-INTERERS COURUS/OBLIGATIONS	
	SOUS TOTAL
	11 506,23
TOTAL	11 506,23



Ariena, 6 route de Bergheim - 67600 SELESTAT

ANNEXE 12 : CHARGES A PAYER
Exercice clos au 31/12/20

MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT
Fournisseurs	9 622,00
Etat charges à payer	
Divers charges à payer :	
Dettes provisionnées pour congés payés	55 000,00
Charges sociales et fiscales sur congés payés	30 300,00
TOTAL	94 922,00

Ariena, 6 route de Bergheim - 67600 SELESTAT





Annexe R1 : complément d'information sur le compte de résultat - détail des actions 2020

Annexe au résultat 2020 Ariena

11

(*) : vendant au réseau pour leur participation aux actions de l'Ariena (dont 7 860 € au réseau Grand Est)

Annexe R2 : complément d'information sur le compte de résultat - concernant une partie des financements publics 2020 de l'Ariena

Les partenaires publics de l'Ariena et de son réseau sont nombreux. Afin de mieux distinguer l'origine des financements, tous les financements publics se trouvent désormais en compte 74 : Subvention. Cette règle a également été appliquée pour des actions construites conjointement par l'Ariena et les collectivités. S'agissant là d'une dérogation aux règles comptables (ces actions devraient normalement être comptabilisées en compte 70), voici le détail de ces actions :



ANNEXE R3 : Engagement retraite

Exercice clos au 31/12/20

Niveau de l'engagement de l'ARIENA par rapport aux indemnités de départ à la retraite au 31/

Total engagement retraite charges comprises au 31/12/20 : 304 200

Cet engagement est traduit dans les comptes 304 200

Provision retraite 2001 : 6 500€

Réajustement 2002 : 29 800€

Réajustement 2003 : 5 700€

Réajustement 2004 salaire brut : 5 800€

Réajustement 2004 pour charges sociales : 23 900€

Réajustement 2005 : 24 600€

Réajustement 2006 : 14 000€

Réajustement 2007 : 17 800€

Réajustement 2008 : 6 400€

Réajustement 2009 : 13 900€

Réajustement 2010 : 400€

Réajustement 2011 : 12 900€

Réajustement 2012 : 22 300€

Réajustement 2013 : 1 500€

Réajustement 2014 : 18 800€

Réajustement 2015 : 15 100€

Réajustement 2016 : 11 800€

Réajustement 2017 : 23 500€

Réajustement 2018 : 26 200€

Réajustement 2019 : 26 600€

Réajustement 2020 : - 3 300€

